

JUR-6525 DROIT DES FEMMES SYLLABUS

RACHEL CHAGNON, professeure, bureau : W-3385, 8322#, chagnon.rachel@uqam.ca

1. Description du cours selon l'annuaire :

Les objectifs de ce cours sont d'analyser la reproduction des rapports de sexe dans la sphère juridique tant à l'égard de l'énonciation des règles juridiques que de leur interprétation.

En conséquence, le cours portera sur l'étude de l'influence des différentes théories féministes sur le droit, la jurisprudence et les procédés et règles d'administration de la justice. Les diverses stratégies juridiques et judiciaires destinées à la réalisation de l'atteinte de l'égalité des sexes dans la société québécoise et canadienne tout comme dans l'arène internationale seront analysées. Aux fins des objectifs ci-dessus énoncés, ce cours privilégie une approche thématique notamment destinée à l'exploration des problématiques suivantes: femmes et travail, femmes et famille, femmes et intégrité physique et psychologique, femmes et protection sociale, femmes et criminalité, femmes et droit international.

2. OBJECTIFS spécifiques du cours pour le trimestre de l'hiver 2016

Les étudiantes :

- Pourront s'approprier des outils d'analyse propres à l'introduction d'une perspective de genre dans l'analyse du droit et des droits des femmes;
- Se familiariseront avec les manifestations juridiques de l'expression de la lutte des femmes pour l'égalité au cours du XXI^{ème} et du XXI^{ème} siècles;
- Prendront connaissance de certaines décisions clés rendues en ce sens par les tribunaux québécois, canadiens et internationaux;
- Apprendront à identifier les enjeux juridiques actuels issus de la reconnaissance des droits des femmes, tant sur le plan national qu'international.

Les étudiantes seront donc appelées à :

- Parfaire leurs connaissances en matière de droit québécois, canadien et international relativement à certaines questions concernant les femmes et leurs droits;
- Développer leur capacité d'identifier les enjeux juridiques qui traversent des questions politiques, économiques et sociales, lesquelles ont des incidences pour les femmes;
- Réfléchir, à partir d'exercices écrits, à certains enjeux juridiques spécifiques et ce, dans le respect de la discipline imposée par la science juridique.

3. FORMULE PÉDAGOGIQUE

L'enseignement sera principalement dispensé sous la forme d'exposés magistraux livrés par l'un ou l'autre enseignante. Les étudiantes seront par ailleurs encouragées à participer activement au cours.

4. MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Obligatoire :

Le matériel obligatoire pour le cours sera disponible sur le site Moodle du cours. Aucun recueil de textes en format papier n'est disponible.

5. ÉVALUATION PROPOSÉE

Mi Session : examen maison

L'évaluation de mi session prendra la forme d'un examen maison (take home). Cet examen sera composé de 5 questions à développement portant sur la matière des cours du 12 janvier au 23 février inclusivement. Les questions seront soumises le 2 mars 2016 à 13 hres PM. Les travaux devront être déposés sur le site Moodle du cours au plus tard le 8 mars 20017 à 23h59, ce dépôt faisant foi de la remise du travail.

Pondération : 20 points par question pour une note finale de 100%. La prestation vaudra 35% de la note finale.

Travail d'équipe

Le travail en équipe (de deux). Les équipes seront appelées à présenter une série de quatre articles de type journalistique. Chaque article devra présenter un enjeux d'actualité juridique (nouvelle loi, projet de loi, décision judiciaire, etc). Trois des articles auront des thèmes imposés soit : 1- la culture (art, sport, etc), 2- la politique nationale (Québec-Canada) et 3- la politique internationale. Le dernier thème sera au choix. Chaque article devrait avoir au minimum 1800 mots et au maximum 2000 mots excluant les notes. Les articles, après correction, seront regroupés par thème et feront l'objet d'une publication électronique qui sera distribuée par l'entremise du forum étudiant (2 publications). Les instructions détaillées seront distribuées la semaine du 16 janvier. Le travail sera divisé en deux parties. Les deux premiers articles seront à remettre le 23 février avant minuit (dépôt électronique). Les deux suivants seront à remettre le 6 avril avant minuit (dépôt électronique).

Pondération : Chaque article sera noté sur 20. La prestation vaudra 30% de la note finale.

Second examen maison de contrôle cumulatif des connaissances

L'évaluation finale prendra la forme d'un examen maison (take home). Cet examen sera composé de 5 questions à développement portant sur la matière vue à partir du 9 mars. Les questions seront soumises le 13 avril 2017 à 13hres PM. Les travaux devront être déposés sur

le site Moodle du cours au plus tard le 20 avril 2017 avant 23h59, ce dépôt faisant foi de la remise du travail.

Pondération : Le travail sera noté sur 100%. La prestation vaudra 35% de la note finale.

Les cas de plagiat seront traités selon les règlements en vigueur à l'UQAM (*Règlement 18 sur les infractions de natures académiques*).

Barème de notation

NOTATION littérale	NOTATION numérique	PONDÉRATION (premier cycle)	Appréciation
A+	4.3	92% à 100%	EXCELLENT
A	4.0	88% à 91%	
A-	3.7	85% à 87%	
B+	3.3	82% à 84%	TRÈS BIEN
B	3.0	78% à 81%	
B-	2.7	75 à 77%	
C+	2.3	72% à 74%	BIEN
C	2.0	68% à 71%	
C-	1.7	65 à 67%	
D+	1.3	62% à 64	PASSABLE
D	1.0	60% à 61%	
E	0.0	0% à 59%	ÉCHEC

6. ÉCHÉANCIER

1 ^{er} cours	12 janvier 2017	PRÉSENTATION DU COURS <i>Introduction générale : le droit et l'analyse féministe</i>
2 ^e Cours	19 janvier 2017	<i>La Charte des droits et libertés de la personne du Québec et le Code civil, participation de Me Marie-Neige Laperrière</i>
3 ^e Cours	26 janvier 2017	<i>La Convention (des Nations Unies) pour l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes</i>
4 ^e Cours	2 février janvier 2017	<i>Genre et droit quelques enjeux, participation de la professeure Louise Langevin</i>
5 ^e Cours	9 février 2017	<i>Santé reproductive et Droits reproductifs, Politiques nationales</i>
6 ^e Cours	16 février 2016	<i>Santé reproductive et Droits reproductifs, Politiques internationales</i>
7 ^e Cours	23 février 2016	<i>Femmes, traite, trafic et droit international des droits de la personne</i> Remise électronique de la partie 1 du travail d'équipe

8 ^e Cours	2 mars 2017	Semaine de relâche et Dépôt de l'examen maison de mi session
9 ^e Cours	9 mars 2016	<i>Droit criminel et rapports de sexe – Partie -1-</i> Remise électronique de l'examen de mi session le 8 mars avant minuit
10 ^e Cours	16 mars 2016	<i>Droit criminel et rapports de sexe – Partie -2-</i>
11 ^e Cours	23 mars 2017	<i>Droit criminel et rapports de sexe – Partie -3-</i> <i>Participation de la professeure Lucie Lemonde</i>
12 ^e Cours	30 mars 2017	<i>Femmes et Protection sociale: enjeux contemporains</i>
13 ^e Cours	6 avril 2017	<i>Femmes et Travail: enjeux contemporains</i> Remise de la partie 2 du travail d'équipe
14 ^e Cours	13 avril 2017	<i>Les outils de l'égalité: Analyse différenciée selon le sexe, actions positives, parité, etc</i> Dépôt de l'examen maison final
15 ^e cours	20 avril 2017	20 avril 2017 avant minuit Transmission électronique de l'examen maison final

Politique 16 sur le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :

514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>